

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2186**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Assistant technique et administratif du bâtiment (ATAB)

Nouvel intitulé : Coordinateur et gestionnaire des chantiers du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Fédération compagnonique des métiers du bâtiment
(FCMB) Agen

Directeur FCMB Agen

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233p Conduite des travaux, métré encadrement de chantiers de finition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'assistant technique du bâtiment est le pivot dans une petite ou moyenne structure. Ces principales missions sont liées aux méthodes d'organisation pour optimiser une étude de prix et assurer le suivi des travaux, dans le respect des réglementations. Parallèlement, il devra développer des qualités de relations humaines, intra et extra entreprise pour assurer le bon fonctionnement de la dite entreprise. Ce technicien devra développer, entre autres, les relations avec les maîtres d'oeuvre, les maîtres d'ouvrage et d'une manière plus générale les différents intervenants dans l'acte de bâtir, que ce soit en amont ou en aval de l'intervention de son entreprise. La démarche commerciale restant acquise au chef d'entreprise, sauf délégation de sa part et sous son couvert.

Dans le cadre d'une opération de construction simple, l'assistant technique et administratif du bâtiment exerce les activités suivantes :

- Analyser et étudier un dossier d'appel d'offre tous corps d'état (hors lots techniques)

- Faire le métré tous corps d'état (hors lots techniques) :

* méthodologie

* métré manuscrit

* métré informatique

- Faire l'étude de prix tous corps d'état (hors lots techniques) :

* méthodologie

* étude manuscrite

* étude à l'aide de l'outil informatique

- Assurer le suivi technique, administratif et financier : conduire la réalisation et le contrôle des travaux (hors lots techniques).

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : Dans le cadre de l'étude de dossier d'appel d'offre, le titulaire de la certification est capable de :

- Reconnaître les différents types d'appel d'offre (public, privé, etc)

- Reconnaître les missions des différents intervenants dans l'acte de construire

- Analyser les documents Acte d'Engagement (AE), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) et les documents graphiques pour en extraire les éléments indispensables et déterminants

- Connaître la réglementation du bâtiment

- Réaliser une note de synthèse à partir des données descriptives

Dans le cadre du métré, titulaire de la certification est capable de :

- Analyser le dossier technique d'un ouvrage pour en extraire les éléments indispensables

- Hiérarchiser les différents corps d'état intervenants dans la réalisation d'un ouvrage de bâtiment défini

- Se référer aux techniques et méthodes d'élaboration d'un métré.

- Collecter les informations d'une opération de construction simple et les organiser manuellement et à l'aide de l'outil informatique

- Faire un relevé d'ouvrages existants en vue de travaux de rénovation et mettre en forme les pièces écrites

- Réaliser le plan d'avant métré

- Etablir le métré dans le respect de la profession (suivant chaque lot)

- Rédiger le devis quantitatif manuellement et à l'aide de l'outil informatique

- Faire un relevé d'ouvrages réalisés (attachement) en vue de la facturation de travaux modificatifs

Dans le cadre de l'étude de prix, titulaire de la certification est capable de :

- Analyser le dossier technique d'un ouvrage de bâtiment pour en extraire les éléments indispensables et déterminants pour réaliser l'étude de prix

- Consulter et analyser les offres de différents fournisseurs

- Calculer un sous-détail de prix des différents éléments d'ouvrage par la méthode des déboursés

- Calculer le taux horaire moyen d'une équipe
- Utiliser une bibliothèque de temps unitaire
- Créer sa propre bibliothèque de temps unitaire à l'aide de l'outil informatique
- Calculer un prix à l'aide de bordereaux de prix existants (série de prix, etc ...)
- Calculer un coefficient de vente
- Etablir, à partir d'un métré et du Devis Quantitatif, un (DQE)
- Mettre en forme le Devis Estimatif à l'aide de l'informatique (tableur)

Dans le cadre du suivi du chantier, titulaire de la certification est capable de :

- Assurer l'organisation des travaux ou de phases de travaux pour un chantier défini
- Etablir un planning d'exécution pour un chantier défini.
- Etablir la planification du matériel et des équipes
- Préparer des fiches permettant d'assurer le contrôle des prix (Fiches de pointage, etc)
- Contrôler les prix de revient (fournitures, main d'œuvre, matériel, etc)
- Rédiger un rapport d'une opération de construction
- Etablir la Facturation selon les devis, les commandes
- Réaliser les calculs de révisions de prix
- Exploiter les documents officiels liés à la facturation
- Assurer la mise en œuvre des règles de sécurité sur le chantier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

ENTREPRISES de BATIMENT : - Maçonnerie

- Charpente
- Couverture
- Menuiseries extérieures
- Menuiserie intérieures
- Cloisonnement & Plafonds
- Peinture
- Revêtements sols et murs

MAITRISE d'OEUVRE

- Agences d'Architecture
- Cabinets de Maitrise d'Oeuvre

BUREAUX d'ETUDE

CABINETS de METRE

Le type d'emploi accessible est polyvalent et directement lié à la dimension de la structure. Type d'emplois accessibles :

- Chargé(e) d'études techniques du B.T.P.
- Assitant technique et administratif du batiment

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1108 : Métré de la construction

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après formation, la certification comporte cinq composantes : 1 - A partir d'un dossier de projet de construction simple comprenant les pièces écrites et les éléments graphiques (plans, descriptif), le candidat devra réaliser une analyse et rédiger une note de synthèse (Modalités d'évaluation : contrôle continu tant écrit qu'oral durant la formation et mise en autonomie dans une situation concrète au centre de formation)

2 - A partir d'un dossier de projet de construction simple comprenant des éléments graphiques et écrits (plans, descriptif,), le candidat devra réaliser un Métré et un Devis Quantitatif concernant plusieurs corps d'état (modalités d'évaluation : contrôle continu tant écrit qu'oral durant la formation et mise en autonomie dans une situation concrète au centre de formation)

3 - A partir d'un dossier de projet de construction simple comprenant des éléments graphiques et écrits (plans, descriptif, métré), le candidat devra réaliser un devis quantitatif estimatif, concernant une opération de construction simple (modalités d'évaluation : contrôle continu tant écrit qu'oral durant la formation et mise en autonomie dans une situation concrète au centre de formation)

4 - A partir d'un dossier de projet de construction simple comprenant des éléments graphiques et écrits (plans, descriptif, métré et étude de prix), le candidat devra assurer la préparation, l'organisation, et le suivi d'un chantier (modalités d'évaluation : contrôle continu tant écrit qu'oral durant la formation et mise en autonomie dans une situation concrète au centre de formation)

5 - Mémoire

- Présentation d'un mémoire où le candidat choisira son sujet (en relation avec son entreprise) et où il devra développer tout le processus méthodologique acquis durant sa formation,
- Entretien avec le jury, ayant le mémoire pour support, où le candidat devra valoriser ses compétences et ses objectifs professionnels en développant ses capacités en communication.

Validité des composantes acquises : non prévue

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est formé de professionnels du Bâtiment (en activité) avec la répartition suivante : - 60 % de chefs d'entreprise & 40 % de salariés - le formateur de l'action intervient en tant que 'ressource'
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est formé de professionnels du Bâtiment (en activité) avec la répartition suivante : - 60 % de chefs d'entreprise & 40 % de salariés - le formateur de l'action intervient en tant que 'ressource'
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 4 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : l'article 2 de l'arrêté du 4 janvier 2001, publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 est modifié comme suit : Agen au lieu de Bon-Encontre.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 6 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

FEDERATION COMPAGNONNIQUE DES METIERS DU BATIMENT (FCMB) AGEN 6, rue Jean-Baptiste Pères
47000 AGEN

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Coordinateur et gestionnaire des chantiers du bâtiment](#)